
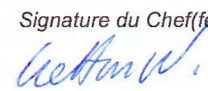


CONSEIL GENERAL

Type d'intervention	Résolution (art. 33 RCG)	
1 ^{er} signataire	Cretton Nathalie	
Cosignataires	Hohenauer Maryline	<i>Signatures des cosignataires</i> 
Dépôt au nom d'un groupe	Les Verts / Cretton Nathalie	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i> 
Dépôt au nom d'une commission		<i>Signature du Président</i>

Titre**Moratoire sur le déploiement de la 5G sur notre commune de Collombey-Muraz****Texte de l'intervention**

Les opérateurs de téléphonie mobile ont lancé le réseau 5G en Suisse depuis le début de l'année 2019. En mars 2019, Sunrise annonçait déjà, suite à l'attribution des fréquences par l'OFCOM, que son réseau de téléphonie mobile 5 G était activé dans plus de 150 villes et localités de Suisse. Sur notre commune de Collombey-Muraz, Swisscom souhaite construire une station de communication mobile sur la parcelle 3141 folio no 13, proche du parc du Rhône.

L'arrivée de la 5 G suscite de nombreux débats concernant les risques sanitaires que pourraient induire cette technologie. En septembre 2017, plus de 170 scientifiques issus de 37 pays ont signé un appel demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G. Selon eux : « la 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence. Qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications déjà en place (...) Le déploiement de la 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international. »

Il est à préciser que la 5G se caractérise par une augmentation des rayonnements (fréquences plus élevées, débits de données plus élevés, plus de clients, puissances plus importantes, plus d'antennes) par rapport à la 3G ou la 4G. Un autre problème pourrait venir des fréquences de transmissions des paquets de données, dont les effets biologiques n'ont pas été testés scientifiquement, ni par les fabricants d'équipements de radiotéléphonies, ni par les instances gouvernementales, ni par les organismes chargés d'établir les normes admissibles d'irradiation, ni bien sûr par les opérateurs. Les valeurs limites actuelles sont basées sur l'hypothèse dépassée que les seuls effets critiques pour la santé de l'exposition aux champs électromagnétiques sont de nature thermique, alors que de nombreux scientifiques ont démontré qu'il y avait des affections et des effets qui n'ont absolument rien à voir avec les effets thermiques.

Augmenter l'irradiation de la population pour l'implémentation de la 5G pourrait faire monter considérablement le nombre de personnes atteintes du syndrome d'électro hypersensibilité (EHS) voire même être la cause de maladies plus graves. La 5G pourrait aussi affecter les insectes pollinisateurs.

En 2018, la Conseillère Fédérale, Mme Doris Leutard, a mandaté un groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement ayant pour mission d'étudier les besoins liés au déploiement des réseaux 5G ainsi que les risques qui en découlent et d'émettre des recommandations à ce

sujet. L'OFEV devait publié courant été 2019 ce rapport, mais vu l'ampleur de la tâche, ce dossier devrait être remis au plus tôt d'ici la fin de l'année.

Il est également important de noter que différents Parlements cantonaux ont accepté des interventions parlementaires visant à instaurer un moratoire sur la 5 G jusqu'à la publication du rapport de l'OFEV, comme par exemple le canton de Vaud. Le canton de Genève, quant à lui, incitait le Conseil d'Etat de demander à l'organisation mondiale de la santé de piloter des études scientifiques indépendantes pour déterminer les effets nocifs de la 5G. Les députés neuchâtelois ont demandé au Conseil d'Etat d'attendre les recommandations fédérales avant de donner des autorisations d'installation des antennes 5G.

En Valais, le groupe des Verts avait déposé en mars 2019 une résolution urgente demandant un moratoire sur le déploiement de la 5G en Suisse dans l'attente du rapport de l'OFEV. Pour une raison inexplicable, le critère « urgent » a été refusé par le Bureau du Grand Conseil valaisan. Ainsi, pour ne pas rester les bras ballant, le groupe des Verts a décidé de déposer une nouvelle intervention, une motion urgente consistant à geler tout déploiement de la 5 G sur le territoire cantonal et ce jusqu'au résultat du rapport de l'OFEV. Cette intervention a été refusée car elle reprenait le même sujet que la résolution !

Conclusion

Comme mentionné ci-dessus, l'arrivée de la 5G, son impact sur l'environnement et sur la santé suscitent des craintes auprès de la population. Le Groupe des Verts demande donc au Conseil communal de geler toute autorisation de construire des antennes 5G sur notre commune et ceci

- au moins jusqu'à ce que le rapport du groupe de travail de l'OFEV chargé d'analyser les besoins et risques liés à l'évolution de cette téléphonie mobile soit rendu public
- mais aussi jusqu'à ce que des études scientifiques indépendantes de l'industrie, portant non seulement sur les effets thermiques, mais aussi sur les effets biologiques induits par ces rayonnements, démontrent clairement que la 5G est inoffensive pour l'être humain et pour la faune.

Collombey-Muraz, le 1^{er} septembre 2019

1^{er} signataire :

